**38e LÉGISLATURE, 1re SESSION**

**Comité permanent des finances**

**TÉMOIGNAGES**

**Le jeudi 27 octobre 2005**

Extrait de <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=38&Ses=1&DocId=2070111&Language=F>

 **M. Eliot A. Phillipson (président et directeur général, Fondation canadienne pour l'innovation):** Merci, monsieur le président.

    J'ai le privilège de servir à titre de président de la Fondation canadienne pour l'innovation. Je suis accompagné aujourd'hui de notre première vice-présidente, Carmen Charette.

    C'est la dix-septième comparution de la FCI devant un comité parlementaire depuis que celle-ci a été créée en 1997 en vertu d'une loi du Parlement. Depuis cette date, des changements remarquables se sont produits dans le monde de la recherche au Canada grâce aux engagements pris par le gouvernement du Canada d'investir dans la recherche et le développement dans le cadre d'établissements financés à même les deniers publics. Ces investissements génèrent des emplois et sont à l'origine de solutions novatrices dans certains des domaines de recherche contemporains les plus importants et les plus stimulants, depuis la bioinformatique et la génomique jusqu'à la nanotechnologie, en passant par le calcul de haute performance et le développement de la petite enfance.

    De plus, les découvertes faites en laboratoire sont mises en marché. Des entreprises dérivées voient le jour pour répondre à la demande pressante de technologie dans les domaines de la biotechnique, des communications, de l'aérospatiale et d'autres secteurs d'activités. On forme du personnel hautement qualifié pour lui permettre de faire carrière, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

    Huit ans après sa création, la FCI a investi dans quelque 4 300 projets réalisés dans 127 établissements dans 62 municipalités d'un bout à l'autre du Canada. Depuis 2000, ces projets ont contribué à attirer plus de 8 000 chercheurs dans les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche et les instituts de recherche sans but lucratif du Canada. Environ 20 p. 100 de ces chercheurs viennent des États-Unis et 17 p. 100 d'autres pays. Plus de 34 000 étudiants post-doctoraux et des cycles supérieurs ont pu profiter des installations de recherche et des équipements de pointe financés par la FCI.

    Les investissements de la FCI sont engagés à l'issue d'une évaluation rigoureuse du mérite des projets, effectuée en fonction de normes internationales et en regard de la capacité du programme à contribuer à l'amélioration de la formation de futurs chercheurs et à générer des retombées positives pour les Canadiens sur les plans économique et social.

    Je voudrais aujourd'hui vous parler des moyens qui nous permettront de poursuivre sur notre lancée. Les défis que notre pays devra relever à l'aube du XXIe siècle sont bien connus et ont déjà été évoqués, notamment une population vieillissante et une concurrence internationale de plus en plus féroce. Le Canada ne peut pas se permettre de se laisser distancer dans la course sur la scène internationale, car nous ne retiendrions alors que des emplois peu spécialisés et peu rémunérés, ce que nous voulons éviter. Il faut plutôt, dans le contexte économique international fondé sur le savoir et hautement concurrentiel, que nous renforcions notre avantage concurrentiel, alors que les consommateurs de la classe moyenne de la Chine, du Brésil et d'autres économies émergentes font croître la demande pour des idées, des produits et des services novateurs ainsi que pour le personnel hautement qualifié qui les produit.

    Comment notre pays de 33 millions d'habitants parviendra-t-il à tirer son épingle du jeu dans un tel environnement? Une solution consiste à faire en sorte que les gens les plus compétents et les plus brillants de partout dans le monde continuent de percevoir le Canada comme une destination de prédilection au chapitre de la recherche, du développement et de l'innovation. Pour aider le Canada à relever ce défi, la FCI a un rôle important à jouer pour procurer au Canada un avantage concurrentiel.

    Songez à tous les progrès que nous avons réalisés en huit ans seulement. Quand la FCI a été créée, les milieux de la recherche du secteur public étaient caractérisés par un sous-financement chronique et par la vétusté d'une infrastructure dont la modernisation était constamment remise aux calendes grecques. Conséquemment, plusieurs des équipements et des installations des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche canadiens étaient dans un état de désuétude avancé ou étaient carrément inexistants, ce qui limitait grandement la capacité des établissements canadiens d'entreprendre des recherches d'envergure. Les établissements étaient nettement désavantagés au chapitre du recrutement de nouveaux professeurs, notamment en raison de leur incapacité à offrir des équipements et une infrastructure pouvant se mesurer à ceux offerts par les universités étrangères.

    Cela a donné lieu, comme nous le savons tous, à un exode des cerveaux vers ces pays ou, en d'autres mots, au départ de nombreux étudiants des cycles supérieurs, de jeunes enseignants et de chercheurs établis. Ainsi, au moment même où l'innovation devenait rapidement la doctrine industrielle du XXIe siècle, les établissements de recherche canadiens prenaient du retard dans l'environnement hautement concurrentiel de la recherche sur la scène internationale.

[¹](http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=f&Mode=1&Parl=38&Ses=1&DocId=2070111" \l "TOC-TS-1555)  (1555)

    La création de la FCI en 1997 est donc arrivée à point nommé, comme ce fut le cas d'autres initiatives gouvernementales telles que la création des Instituts de recherche en santé du Canada, le Programme des chaires de recherche du Canada et Génome Canada, le soutien accordé pour les coûts indirects de la recherche universitaire, le financement accru accordé aux trois organismes fédéraux de financement et, plus récemment, l'investissement dans le soutien des étudiants des cycles supérieurs.

    Toutefois, le reste du monde ne demeure pas inactif. Comme tous les pays industrialisés, le Canada devra continuer à se positionner en vue de demeurer concurrentiel dans l'économie du savoir du XXIe siècle, en continuant à soutenir son engagement dans l'avancement de la recherche. Comme c'est le cas dans le domaine de l'éducation et des soins de santé, on ne peut pas prétendre contribuer à l'avancement du savoir par une injection de fonds unique; il faut au contraire des investissements soutenus qui contribueront à la prospérité future de notre pays et à une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens.

    De nos jours, le succès de la recherche de pointe est directement lié à la qualité des outils que nous mettons à la disposition de nos chercheurs. De plus, la fréquence à laquelle nous devons moderniser l'infrastructure affectée à la recherche de pointe est complètement différente de ce qu'elle était il y a dix ans à peine. Imaginez ce que vous auriez pensé si je m'étais présenté devant vous en 1995 et que j'avais affirmé avec assurance que Saskatoon accueillerait le plus important projet scientifique que le Canada ait entrepris depuis une génération; que Chicoutimi allait devenir un leader mondial dans la technologie permettant le déglaçage des ailes d'aéronefs et des fils électriques et que cette technologie pourrait être commercialisée partout dans le monde; que l'Université St. Mary's de la Nouvelle-Écosse deviendrait un chef de fil mondial dans les domaines de l'astronomie et de l'astrophysique; et que des chirurgies coronariennes seraient pratiquées à distance par des chirurgiens établis à des centaines de milles de leurs patients grâce à la robotique et aux technologies en ligne mises au point par des chercheurs de London, en Ontario. Vous auriez sans doute réagi avec incrédulité. Pourtant, j'ai le plaisir de vous informer aujourd'hui, en 2005, que tous les progrès que je viens d'énoncer se sont concrétisés et qu'ils découlent en grande partie des investissements que la FCI a engagés dans les établissements financés par l'État, et dans ceux de leurs partenaires.

    Toutefois, au moment d'entamer la phase 2006-2010 de son mandat, les fonds dont dispose la FCI pour appuyer l'infrastructure de recherche sont insuffisants pour répondre aux besoins futurs et soutenir à long terme la compétitivité du Canada sur le plan international. Pour que le Canada demeure concurrentiel dans le contexte international de la recherche de pointe, il faudrait majorer à 20 p. 100 au moins le ratio du montant que la FCI investit dans l'infrastructure de recherche en regard des sommes investies par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche. Ce ratio permettrait aux établissements de recherche canadiens de demeurer parmi l'élite des établissements de recherche du monde, au fur et à mesure que les nouvelles technologies feront leur apparition. Il est par ailleurs important que le gouvernement reconnaisse qu'il est essentiel d'assurer une bonne efficacité périodique des budgets attribués aux organismes de financement de la recherche. Pour atteindre le ratio de 20 p. 100 et préserver l'équilibre entre le financement de la recherche et l'appui à l'infrastructure, la FCI aurait besoin de recevoir un milliard de dollars en crédits supplémentaires d'ici 2010. Le niveau de ce ratio serait alors comparable à celui des autres pays qui investissent de manière sérieuse dans la recherche.

    En conclusion, permettez-moi de rappeler que les investissements dans l'infrastructure de recherche contribuent à attirer les cerveaux, à aider les établissements à asseoir leur infrastructure humaine, qui est leur ressource renouvelable la plus importante. Les investissements effectués par la FCI contribuent à une amélioration remarquable des capacités de recherche, de développement et d'innovation du Canada dans des domaines d'importance stratégique. Il est de notre devoir de maintenir notre engagement au profit des générations futures.

    Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les députés.